

Les « fiches d'identité », c'est une sélection de repères chiffrés socio-démographiques et économiques, mais aussi sur le logement, les déplacements domicile-travail ou encore l'occupation de l'espace.

Elles permettent une lecture rapide de la situation et de l'évolution des communes, intercommunalités ou syndicats mixtes de SCoT qui composent le territoire de l'Agence Oise-la-Vallée.

Elles constituent une base de travail pour divers diagnostics menés dans la vallée de l'Oise.

Actualisées et enrichies d'année en année, elles rassemblent les données les plus récentes provenant du recensement de la population et d'autres sources diverses.

### Avertissement

Les fiches d'identité édition 2016 sont alimentées notamment avec les données de 2013 du recensement de la population.

Les résultats sur l'évolution entre deux dates doivent être lus avec prudence, d'une part, pour l'ensemble des communes, en raison de l'évolution de la méthode du recensement ; d'autre part pour les communes de plus de 10 000 habitants où le recensement n'est pas exhaustif et dépend de l'amélioration progressive du RIL ( Répertoire d'Immeubles Localisés), fichier des adresses qui sert de base à l'échantillonnage du recensement dans les grandes communes. Dans les fiches, les résultats concernés par ces recommandations sont repérés par l'idiome :

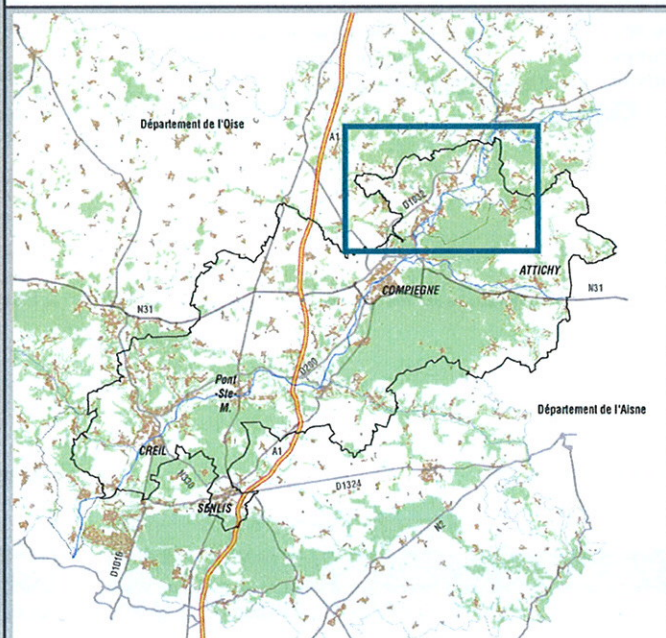


### Sommaire

population	p 2	économie	p 5
logement	p 3	usage du sol	p 6
niveau de vie	p 4	point méthodologique	p 7

superficie en km <sup>2</sup>	114,4
population totale en 2013	23 511
population municipale en 2013	28 876
densité urbaine hab./surface zone urbaine en km <sup>2</sup>	n.d
nombre de logements en 2013	9 957

« Pays région » <small>2009</small>	Compiégnois
zone d'emploi <small>Insee 2013</small>	Compiègne
bassin de vie <small>Insee 2012</small>	Compiègne et Noyon
SCoT	SCOT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX VALLEES

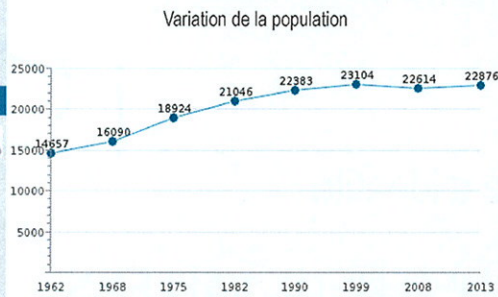


Sources : Oise-la-Vallée - SIGoVal', © GéoPicardie MOS, © GéoPicardie Navteq, © les contributeurs d'OpenStreetMap

octobre 2016



### évolution de la population



	Population municipale		TVAM 1999-2013
	01/01/2013	01/01/1999	
CC2V	22 876	23 104	-0,08 %
Oise	815 400	766 313	0,48 %

Source : Insee recensement de la population

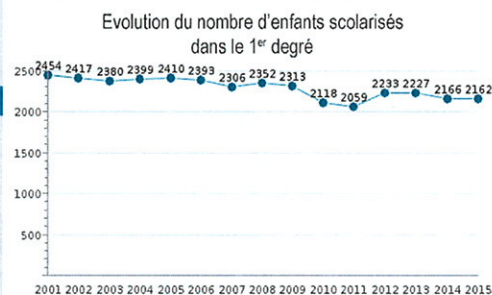
### naissances domiciliées



	Taux de natalité annuel moyen depuis 2001	Nombre de naissances en moyenne par an entre 2001 et 2013
CC2V	11,9 ‰	272
Oise	13,4 ‰	10 936

Source : Insee-Etat civil

### effectifs scolaires du 1<sup>er</sup> degré



### Effectifs - Rentrée 2015/2016

	Maternelle	Elémentaire	Total
CC2V	752	1 410	2 162
Oise	34 205	56 006	90 211

Source : Inspection académique

## fiche d'identité

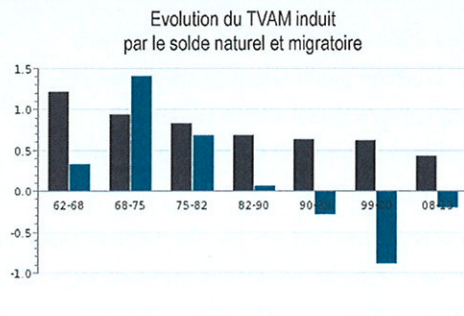
# CC DES DEUX VALLEES



édition 2016

## population

### solde naturel et migratoire



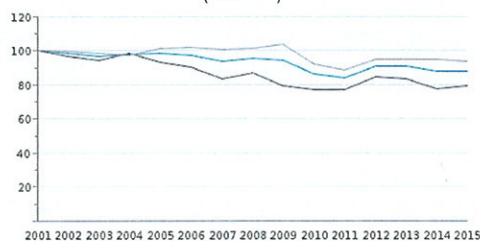
### Taux de Variation Annuel Moyen (TVAM) 2008-2013

	TVAM	TVAM solde naturel	TVAM solde migratoire
CC2V	0,23 %	0,44 %	-0,21 %
Oise	0,39 %	0,60 %	-0,21 %

Source : Insee recensement de la population

### Evolution des effectifs du 1<sup>er</sup> degré (base 100)

Les courbes peuvent se confondre lorsque la commune dispose uniquement d'un effectif maternelle ou élémentaire



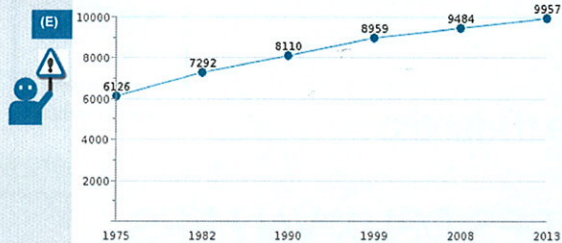
### Evolution des effectifs depuis 2001

	Maternelle	Elémentaire	Total
CC2V	-20,8 %	-6,3 %	-11,9 %
Oise	0,5 %	1,6 %	1,2 %

Source : Inspection académique



## évolution des logements



## fiche d'identité

# CC DES DEUX VALLEES

édition 2016

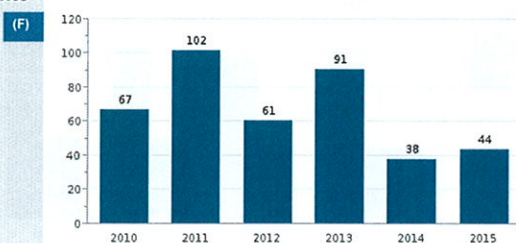
## logement

	Nombre de logements		TVAM 1999/2013
	01/01/2013	01/01/1999	
CC2V	9 957	8 959	0,82 %
Oise	358 690	311 064	1,10 %

Source : Insee recensement de la population

## construction récente

### Evolution du nombre de logements autorisés depuis 5 ans



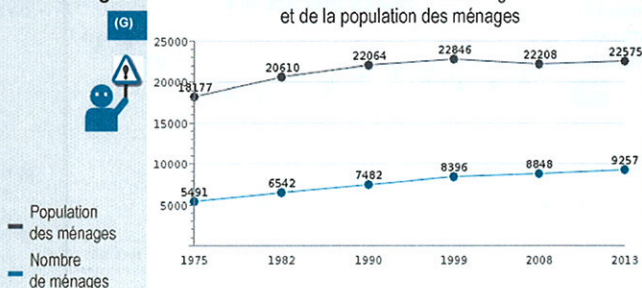
	Taux de construction depuis 5 ans <sup>(1)</sup>	Nombre de logements par an	Part des logements collectifs
CC2V	67,2 %	3	25,3 %
Oise	5,9 %	4 041	46,1 %

(1) 2009-2013

Source : DREAL-SITADEL 2

## ménages

### Evolution du nombre de ménages et de la population des ménages



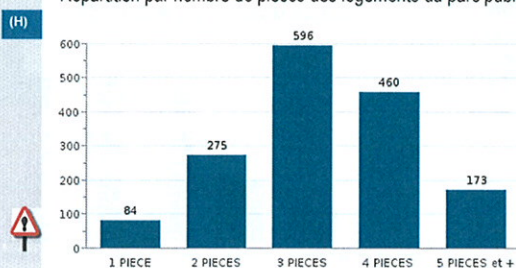
## Taille des ménages

	1999	2008	2013
CC2V	2,72	2,51	2,44
Oise	2,67	2,51	2,44

Source : Insee recensement de la population

## parc public

### Répartition par nombre de pièces des logements du parc public



Données 2015 en cours de vérification

### Parc de logements publics en 2014

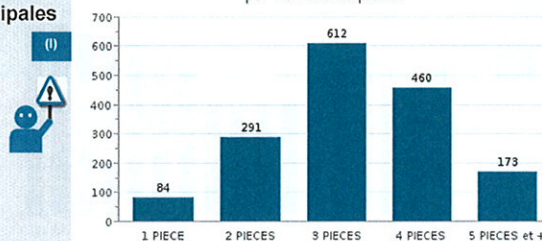
	Individuel	Collectif	Total	% du parc de logements <sup>(2)</sup>
CC2V	283	1 305	1 588	16,1 %
Oise	10 111	52 694	62 805	17,7 %

(2) estimation

Source : URH-RPLS

## taille des résidences principales

### Répartition des résidences principales par nombre de pièces



### Répartition par catégorie de logements

	Petit logement 1 à 2 pièces	Moyen logement 3 à 4 pièces	Grand logement > 5 pièces
CC2V	7,2 %	48,3 %	44,5 %
Oise	13,6 %	45,5 %	41,0 %

Source : Insee recensement de la population

(E) (F) (G) (H) (I) se reporter à la fiche « point méthodologique »

n.s. : non significatif

octobre 2016

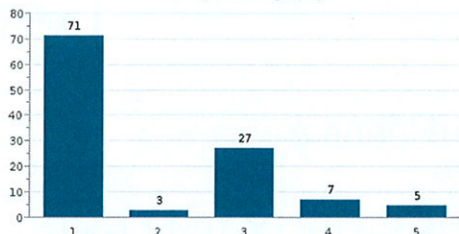


### revenu disponible

(J)

Répartition des origines du revenu disponible médian par ménage (%)

- 1 Part des salaires, traitements ou chômage
- 2 Part des revenus d'activités non salariés
- 3 Part des pensions, retraites et rentes
- 4 Part des revenus du patrimoine
- 5 Part de l'ensemble des prestations sociales



	2012
CC2V	19 855 €
Oise	20 216 €

Source : Insee-FiloSoFi



## fiche d'identité

# CC DES DEUX VALLEES

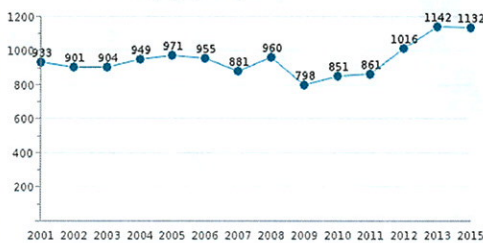
édition 2016

## niveau de vie

### impôt sur le revenu et part des non imposés

(K)

Evolution de l'impôt sur le revenu moyen net payé par foyer fiscal en €



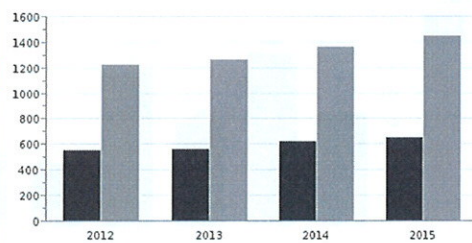
	Nombre de foyers fiscaux en 2014	Part des non imposés en 2014
CC2V	12 558	51,3 %
Oise	444 879	52,1 %

Source : DGFIP

### revenu de solidarité active (RSA)

(L)

Allocataires et population couverte par le RSA



Allocataires du RSA et population couverte

	2015	Part de la population (2)
CC2V	654	6,3 %
Oise	26 303	7,3 %

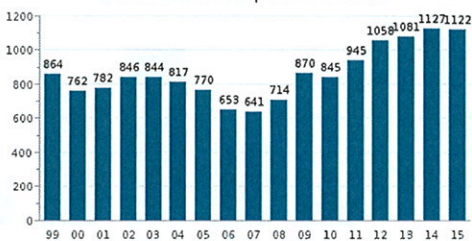
(2) estimation

Source : CAF de l'Oise

### Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois (DEFM)

(M)

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois



Nombre de DEFM au 31 décembre 2015

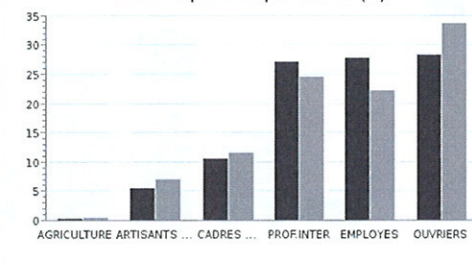
	Total	Part des moins de 25 ans	Part des plus de 50 ans
CC2V	1 122	16,5 %	25,7 %
Oise	44 767	17,7 %	23,3 %

Source : Insee - Pôle emploi

### profil des actifs résidents et des emplois du territoire

(N)

Catégories socio-professionnelles des actifs résidents et des emplois occupés en 2013 (%)



	Taux d'emploi en 2013
CC2V	62,8 %
Oise	64,2 %

CSP : catégorie socio-professionnelle

Source : Insee recensement de la population

(J) (K) (L) (M) (N) se reporter à la fiche « point méthodologique »

n.d. : non disponible ; (s) : secret statistique

octobre 2016



emploi total

Evolution de l'emploi total



Répartition de l'emploi total par grand secteur en 2012 en % <sup>(1)</sup>

Données 2013 en cours de vérification

	Industrie	Construction	Commerces et services	Adm., santé, ens., act. soc.	Total en nombre
CC2V	36,1	13,4	29,0	21,3	5 621
Oise	20,3	6,6	40,5	31,5	232 269

(1) hors agriculture

Source : Insee - CLAP

emploi salarié privé

Evolution des emplois salariés privés

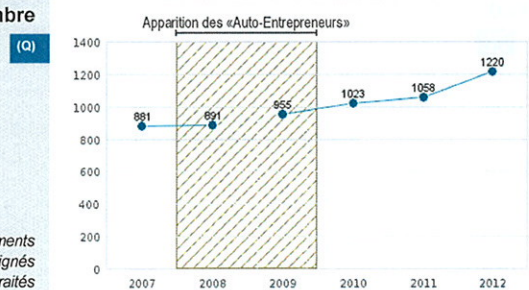


	Evolution 2009-2015	Effectif 2015	Effectif 2009
CC2V	-7,2 %	4 569	4 867
Oise	-2,3 %	181 918	184 619

Source : Acoiss

établissements nombre

Evolution du nombre d'établissements



les établissements non renseignés ne sont pas traités

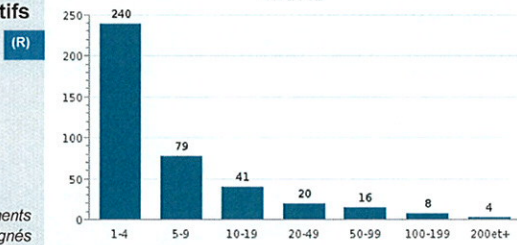
Données 2013 en cours de vérification

	Nombre établissements en 2012	Evolution depuis 2007
CC2V	1 220	38,5 %
Oise	58 833	44,3 %

Source : Insee - Clap

établissements par tranche d'effectifs

Nombre d'établissements <sup>(2)</sup> selon le nombre de salariés en 2012



les établissements non renseignés ne sont pas traités

En 2012

Données 2013 en cours de vérification

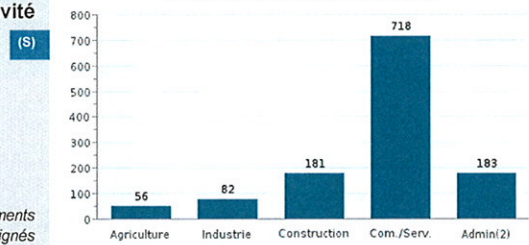
	Etablissements < 20 salariés <sup>(2)</sup>		Etablissements > 50 salariés	
	%	% des effectifs	%	% des effectifs
CC2V	29,5 %	27,3 %	2,3 %	61,7 %
Oise	28,7 %	30,0 %	1,4 %	53,9 %

(2) établissement « sans salarié » non pris en compte

Source : Insee - Clap

établissements par secteur d'activité

Répartition des établissements selon leur secteur d'activité en 2012



les établissements non renseignés ne sont pas traités

Etablissements par secteur d'activité

Données 2013 en cours de vérification

	Agriculture	Industrie	Construction	Commerces et services	Adm., santé, ens., act. soc.
CC2V	4,6%	6,7%	14,8%	58,9%	15,0%
Oise	8,0%	5,6%	11,0%	61,5%	14,1%

Source : Insee - Clap



### évolution de la tache urbaine

(T)

Evolution de la tache urbaine (en ha)

AUCUNE DONNEE DISPONIBLE

-----  
Période longue

Composition de la tache urbaine en 2009

	Habitat	Activité	Equipement	Espace libre, coupeure verte et grise
CC2V	n.d. %	n.d. %	n.d. %	n.d. %
Oise	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

Source : Oise-la-Vallée - SIGoVal'



## fiche d'identité

# CC DES DEUX VALLEES

édition 2016

## usage du sol

### zonages PLU

(U)

Part des zonages au 01/06/2015 (%)

DONNEES INDISPONIBLES  
(toutes les communes ne sont pas intégrées)

Répartition des zonages par destination dominante

(1) équipement, loisirs et tourisme, carrière, espace remarquable et autre  
(2) uniquement sur les communes possédant un POS ou un PLU

	Habitat	Activité	Agricole	Naturel	Autre (1)
CC2V (2)	n.d. %	n.d. %	n.d. %	n.d. %	n.d. %
Oise	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

Sources : Oise-la-Vallée - SIGoVal', PNR Oise-Pays de France, ARC

### zones AU au PLU

(V)

Répartition des zones NA-AU selon leurs destinations au 01/06/2015 (%)

DONNEES INDISPONIBLES  
(toutes les communes ne sont pas intégrées)

■ 1 AU  
■ 2 AU

	Nombre d'hectares inscrits en zone AU (3)	% des zones urbaines (3)	% 1 AU (3)	% 2 AU (3)
CC2V (2)	n.d.	n.d. %	n.d. %	n.d. %
Oise	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

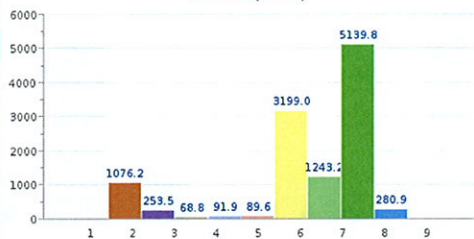
(3) surface calculée à partir du SIG

Sources : Oise-la-Vallée - SIGoVal', PNR Oise-Pays de France, ARC

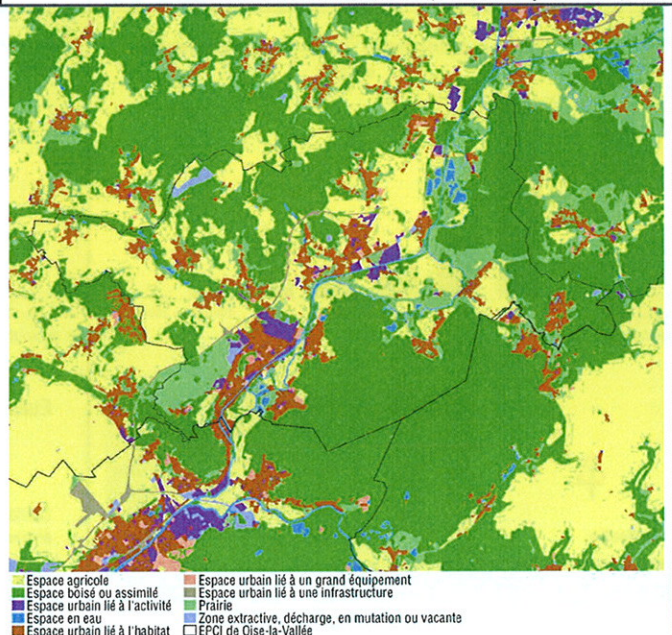
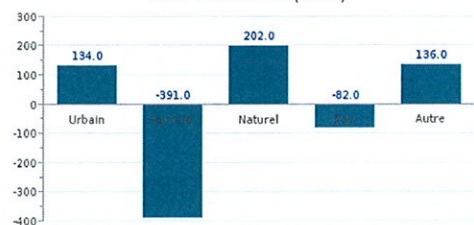
### mode d'occupation des sols

(W)

Répartition de la surface de l'occupation du sol en 2010 (en ha)



Evolution de l'occupation du sol entre 1992 et 2010 (en ha)



Sources : Oise-la-Vallée - SIGoVal', © GéoPicardie MOS, © les contributeurs d'OpenStreetMap

(T) (U) (V) (W) se reporter à la fiche « point méthodologique »

n.d. : non disponible

octobre 2016



## fiche d'identité

# CC DES DEUX VALLEES

édition 2016

## point méthodologique

### au sujet du recensement de la population

#### Un recensement par sondage en partie à l'intérieur d'un cycle de 5 ans

Afin de garantir une actualisation plus fréquente des résultats, le principe des recensements tous les 8 ou 9 ans (1975, 1982, 1990, 1999) a été abandonné au profit d'une collecte des données qui s'inscrit dorénavant dans un cycle quinquennal. Les communes de moins de 10 000 habitants sont recensées de façon exhaustive tous les cinq ans (au terme de chaque cycle de cinq ans, l'ensemble des communes de moins de 10 000 habitants a été enquêté). Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le recensement est réalisé par sondage : 8% des adresses sont enquêtés tous les ans ; à la fin du cycle, l'échantillon atteint ainsi 40%.

#### Des résultats annuels et des résultats quinquennaux

Les résultats annuels permettent la diffusion des populations légales, utiles à la gestion des collectivités, notamment pour la détermination des dotations de fonctionnement. Ce sont des résultats à **mi-parcours de cycle**, utiles pour l'année en cours, mais qui ne sont **pas comparables d'une année sur l'autre**. Leur comparaison n'a pas de valeur statistique.

En cours de cycle, les résultats annuels sont exploitables à des fins statistiques, à condition d'être comparés aux résultats d'il y a 5 ans. En 2016, sont diffusés les résultats de 2013 qui doivent être comparés uniquement avec les résultats de 2008 (ou encore avec ceux de 1999, dernières années de résultat du recensement « ancienne formule »).



### Les cycles passés et en cours depuis le recensement rénové

Cycle [année médiane]	Date de diffusion des résultats	« Résultats millésimés... »
2004 – 2005 - [2006] – 2007 – 2008	Janvier 2009 pour les populations légales Juillet 2009 pour les autres données	« Résultats 2006 »
2009 – 2010 - [2011] – 2012 – 2013	Janvier 2014 pour les populations légales Juillet 2014 pour les autres données	« Résultats 2013 » présentés dans ce document
2014 – 2015 - [2016] – 2017 – 2018	Janvier 2019 pour les populations légales Juillet 2019 pour les autres données	« Résultats 2016 »

Cycle de collecte en cours

#### Des résultats qui reposent sur le RIL dans les grandes communes

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, la population est recensée par sondage. L'échantillon de logements à enquêter est défini à partir du RIL (répertoire d'immeubles localisés). C'est aussi le nombre de logements répertoriés dans le RIL qui sert de base aux calculs de population. La justesse et la mise à jour du RIL sont donc déterminantes pour la cohérence des résultats avec la réalité du terrain. Or, le RIL est-il complet et à jour dans toutes les communes de plus de 10 000 habitants ? Remarque : en contrepoint de ces questionnements sur la fiabilité du RIL, les retours d'autres territoires sont positifs quant à l'amélioration progressive des enquêtes : augmentation du taux de logements enquêtés dans les communes, réajustements statistiques année après année.

#### Attention aux fausses idées...

« On construit, donc la population augmente. » Pas si simple... A un logement neuf ne correspond pas un ménage supplémentaire dans la commune. En raison du vieillissement de la population, des décohabitations diverses, le nombre de personnes par ménage ne cesse de diminuer. A population constante, il faut des logements supplémentaires pour satisfaire la demande.

#### Des données très récentes, mais pas des « données d'aujourd'hui ».

Les avancées de la nouvelle méthode de l'Insee sont indéniables : cette méthode permet à la fois la diffusion annuelle d'estimations mais aussi la diffusion tous les cinq ans de chiffres stabilisés (au lieu des 9 ans pour la précédente méthode). Il s'agit donc de données « plus fraîches » qu'auparavant. Toutefois, les chiffres diffusés en janvier puis en juillet 2016 ne sont pas des « chiffres d'aujourd'hui », mais des données à l'année n-3. Ce décalage dans le temps peut expliquer les différences relevées entre les « derniers résultats statistiques disponibles » dans un territoire et la perception d'un acteur local.

#### Entre précision et arrondis statistiques

A l'exception des populations légales et municipales, les données détaillées sont diffusées à la virgule près, ce qui leur garantit une précision maximale. Mais ces valeurs, lorsqu'elles sont agrégées puis arrondies pour des raisons pratiques de lecture et de compréhension de l'information, peuvent ne pas correspondre à l'unité près aux chiffres initiaux. Toutefois, il s'agit de petits décalages qui ne remettent pas en cause les calculs et qui ne nuisent pas aux analyses produites.






suite

point  
méthodologique**(A) évolution de la population**

Selon l'Insee : « Le terme générique de « populations légales » regroupe pour chaque commune sa **population municipale**, sa **population comptée à part** et sa **population totale** qui est la somme des deux précédentes. Les populations légales sont définies par le décret n°2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003, relatif au recensement de la population. Désormais, elles sont actualisées et authentifiées par un décret chaque année. Environ 350 textes législatifs ou réglementaires font référence à ces populations. « La population municipale est celle qui est utilisée à des fins statistiques. La population totale est la plus souvent utilisée pour l'application de dispositions législatives ou réglementaires ». Elle n'est pas retenue pour mener les analyses statistiques, car elle comprend des doubles-comptes dès lors que l'on s'intéresse à un ensemble de communes.

La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle dans le territoire de la commune, ainsi que la population détenue dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans abri recensées dans la commune, les personnes résidant dans des habitations mobiles ; ces trois catégories constituent la population hors ménages. La population comptée à part comprend les personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont aussi conservé une résidence dans la commune (par exemple, les étudiants majeurs sont logés ailleurs pour leurs études). Le schéma ci-contre résume le classement des différentes populations du recensement de la population.

 La donnée fournie dans ces fiches d'identité est la population municipale.

Données disponibles dans les pages « base de données », onglet « recensement » du site internet [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

**(B) naissances domiciliées**

Selon l'Insee :

« Les statistiques annuelles concernant les **naissances domiciliées** (domicile de la mère),

sont dressées à partir des bulletins statistiques de l'état civil établis par les maires, au moment et dans la commune où ont lieu les naissances et des transcriptions des jugements déclaratifs de naissance établis par les tribunaux.

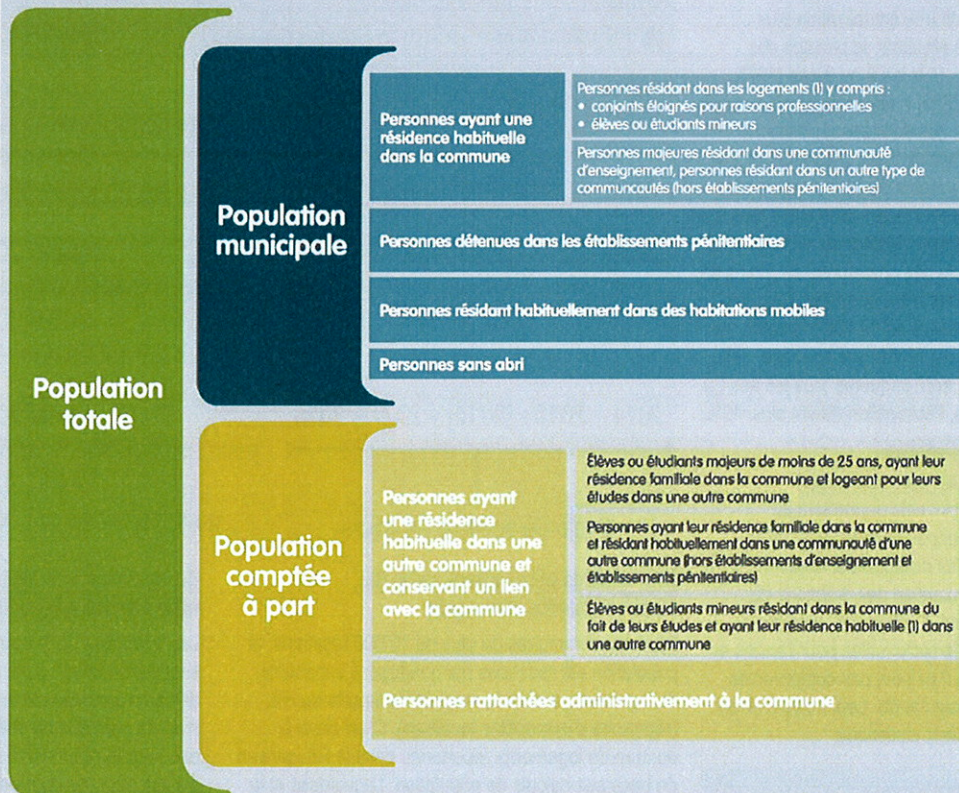
Elles portent sur les événements survenus en France pour toutes les communes de métropole et des départements d'outre-mer. Ces statistiques incluent les enfants nés vivants ainsi que les jugements déclaratifs de naissance ».

Données disponibles dans les pages du thème « population » du site internet [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

**des petites et des grandes communes**

Ces fiches sont produites pour plus de 100 communes comprises dans le territoire de Oise-la-Vallée. Selon la taille des communes, les indicateurs chiffrés ne présentent pas toujours la même pertinence. Des données sont indisponibles sur certaines communes, notamment en raison du secret statistique qui s'applique sur des valeurs peu élevées.

En matière d'interprétation statistique, les nouvelles « règles du jeu » du recensement de la population et la multitude de bases de données disponibles sur différents thèmes, nécessitent des explications et des précautions d'usage qui sont décrites ci-après. Les repères (A), (B), ... font référence aux thèmes abordés dans les fiches.

**Les catégories de population et leur composition**

(1) La résidence habituelle pour les conjoints éloignés et les élèves et étudiants mineurs est la résidence familiale.

NB : sur ce schéma, les surfaces représentant les différentes populations et leurs composantes ne sont pas du tout proportionnelles aux effectifs correspondants. Ainsi, l'effectif des personnes résidant dans les logements (pavé bleu en haut à droite) représente près de 98 % de la population municipale. La population comptée à part d'une commune représente souvent 1 à 2 % de la population totale et n'excède 5 % que de façon exceptionnelle.

extrait de *Comprendre la population légale de votre commune Des enquêtes du recensement aux populations légales*. - Insee, novembre 2010

**(C) effectifs scolaires**

Il s'agit des élèves des écoles maternelles et élémentaires, des secteurs public et privé confondus. Les données ici diffusées sont issues de l'Inspection académique, après corrections consécutives aux rentrées scolaires et sont disponibles au mois de janvier qui suit chaque rentrée. Les données ici traitées ont été obtenues sur demande écrite auprès de l'Inspection académique de l'Oise. Par ailleurs, le sujet de l'évolution des effectifs scolaires dans les agglomérations de Creil et de Compiègne a fait l'objet d'un **obserVallée** produit par Oise-la-Vallée en 2009, et l'Agence assure un suivi annuel pour plusieurs collectivités partenaires.





suite

point  
méthodologique**(D)** solde naturel et migratoire

Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés dans le territoire considéré. Il est calculé entre deux dates du recensement. Le solde migratoire apparent est estimé indirectement et correspond à la différence entre la variation totale de la population et le solde naturel. Il est ainsi déduit, c'est pourquoi on parle de solde migratoire « apparent ». Ce solde est donc différent d'un calcul entre les arrivées et les départs de population d'un territoire, qui nécessite le traitement des données sur les mobilités résidentielles. De plus, l'Insee rappelle que le solde migratoire apparent peut être altéré par les imprécisions sur la variation totale de population, tenant aux défauts de comparabilité existant entre les deux recensements (celui de 1999 et le recensement « rénové »). Il est ainsi qualifié d'« apparent », afin que l'utilisateur garde en mémoire la marge d'incertitude qui s'y rattache. Données disponibles dans les pages « base de données », onglet « recensement » du site internet [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

**(E)** évolution des logements

Mêmes précautions d'usage que pour les évolutions de population. (A)  
Données disponibles dans les pages « base de données », onglet « recensement » du site internet [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

**(G)** ménages

Mêmes précautions d'usage que pour les évolutions de population. (A)  
Données disponibles dans les pages « base de données », onglet « recensement » du site internet [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

**(H)** parc public

Selon la DREAL :  
« Ces résultats sont issus du Répertoire du parc locatif social (RPLS) des bailleurs sociaux au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Ce répertoire a été mis en place en 2011, succédant ainsi à l'enquête sur le parc locatif social (EPLS). Les bailleurs sociaux doivent déclarer l'ensemble des logements ordinaires dont ils ont la pleine propriété ou sur lesquels ils ont un bail emphytéotique, à construction ou à réhabilitation, ou dont ils ont l'usufruit au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de collecte ou au 1<sup>er</sup> janvier de l'année précédente. Sont exclus les logements foyers, les foyers de travailleurs et les résidences sociales. Les logements mis en service au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de collecte sont pris en compte dans les résultats. Ce répertoire est établi à partir des informations transmises chaque année par lesdits bailleurs qui sont :

1° Les organismes d'habitations à loyer modéré visés à l'article L. 411-2 ;  
2° Les sociétés d'économie mixte visées à l'article L. 481-1 ;  
3° L'établissement public de gestion immobilière du Nord-Pas-de-Calais et la société anonyme Sainte Barbe ;  
4° L'association Foncière Logement mentionnée à l'article L. 313-34 ou les sociétés civiles immobilières dont les parts sont détenues à au moins 99 % par cette association ;  
5° Les organismes bénéficiant de l'agrément prévu à l'article L. 365-2. »  
La part de logements publics présentée sur la fiche correspond au rapport entre le nombre de logements répertoriés dans le fichier RPLS et le nombre de logements comptabilisés dans le recensement de la population. En raison de l'écart temporel entre les 2 sources de données, le résultat présenté doit être considéré comme une estimation.  
Données disponibles : sur demande auprès des services de la DREAL

**(F)** construction récente

La base de données SITADEL est une base de données sur les permis de construire. Elle a évolué en termes de méthode et de traitement des données. Nous disposons aujourd'hui de SITADEL2 qui ne doit pas être comparée à SITADEL des années précédentes. SITADEL2 intègre la notion de suivi du permis pendant 8 ans. Cette préconisation permet d'enregistrer les annulations, modifications ou des éventuels versements de données (dus à des retards dans la livraison de données de certains territoires ou après validation des services de la DREAL, ...) intervenus après la validation initiale du permis. En raison du processus de renseignement de SITADEL2, il se peut que certains territoires soient mal renseignés certaines années. C'est le cas de la ville de Creil pour les années 2008 et 2009, où les données ont été ajoutées manuellement avec les informations du service urbanisme. De ce fait, il vaut mieux analyser les résultats d'une période que ceux d'une année en particulier. Le **taux de construction** est le rapport entre le nombre de **logements autorisés** sur une période et le nombre total de logements au début de la période (ex : le taux 2013 est le rapport entre le nombre de logements autorisés de 2009 à 2013 et le parc de logements comptabilisés en 2009).  
Remarque : pour l'ARC, le taux affiché peut-être légèrement différent de celui d'autres travaux en cours qui s'appuient sur des chiffres du service droits des sols. Données disponibles dans les pages « données statistiques et cartographiques », onglet « données en ligne » du site [www.picardie.developpement-durable.gouv.fr](http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr)

**(I)** taille des résidences principales

Mêmes précautions d'usage que pour les évolutions de population. (A)  
Données disponibles dans les pages « base de données », onglet « recensement » du site internet [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

**(J)** revenu disponible médian des ménages

Une nouvelle base de données FiLoSoFi (Fichier localisé social et fiscal) de l'Insee est disponible depuis le 1<sup>er</sup> juin 2015 et remplace le dispositif des revenus fiscaux localisés. Pour l'Insee, l'objectif est de « produire un ensemble d'indicateurs sur les revenus déclarés (avant redistribution) d'une part, et sur les revenus disponibles (après redistribution et imputation de revenus financiers non déclarés) d'autre part, à l'échelle communale, supra-communale et infra-communale. »  
Les données présentées dans ces fiches montrent le revenu disponible médian ainsi que leur répartition en fonction de leur origine (salaire, chômage, prestation sociale, revenu foncier, ...). Ces données faisant l'objet d'un secret statistique en fonction du nombre de foyers fiscaux, un certain nombre de communes ne sont pas disponibles. Afin de rendre compte du niveau de vie des ménages, c'est le **revenu médian disponible des ménages** qui a été privilégié.  
Précision 1 : un ménage au sens de l'Insee (= un même toit) peut comporter plusieurs foyers fiscaux.  
Précision 2 : pour déterminer le revenu médian disponible des ménages d'un territoire, ces ménages sont classés dans l'ordre croissant selon leur niveau de revenu, puis partagés en deux groupes de nombre égal. Le montant de revenu qui se situe à la césure est le revenu médian. La moitié des ménages gagnent plus et la moitié des ménages gagnent moins.  
Précision 3 : le revenu médian disponible ne rend pas compte de la dispersion des revenus.  
Au sujet de l'évolution des revenus : l'utilisation de cette nouvelle base ne permet pas pour le moment de faire des historiques.  
Données disponibles dans les pages « base de données », onglet « données locales » du site internet [www.insee.fr](http://www.insee.fr)





suite

point  
méthodologique

(K)

**impôt moyen par foyer fiscal et taux de non imposés**

Champ couvert : impôt moyen (sur le revenu) payé par foyer fiscal en 2013, sur la base des déclarations d'impôts de 2012. Données arrêtées au 31 décembre 2013. C'est la somme de l'impôt payé ou restitué pour l'ensemble des foyers fiscaux imposables et non imposables, divisée par le nombre total de foyers fiscaux (qu'ils soient imposables ou non). Le nombre de foyers fiscaux correspond au nombre de déclarations d'impôt sur le revenu déposées par l'ensemble des foyers fiscaux imposables et non imposables. L'évolution de l'impôt doit être interprétée avec précautions, du fait des déductions d'impôts et des évolutions de déclarations qui peuvent intervenir d'une année sur l'autre et de la non prise en compte des prestations sociales. Données disponibles sur : [www2.impots.gouv.fr](http://www2.impots.gouv.fr)

(L)

**revenu de solidarité active (RSA)**

Le RMI a été remplacé par le RSA, dont la donnée n'est disponible et stabilisée que depuis 2011. Le revenu de solidarité active remplace le revenu minimum d'insertion et l'allocation de parent isolé. Il constitue un revenu minimum et complète les ressources de ceux qui tirent des revenus limités de leur travail. L'indicateur « Part de la population » est une estimation : c'est le rapport entre le nombre de personnes couvertes par l'allocation du RSA (allocataires + personnes dépendantes) et la population municipale du recensement de la population. Les données CAF sont fournies dans le cadre d'une convention d'échange entre la CAF et Oise-la-Vallée. Cette convention ne permet pas à Oise-la-Vallée de diffuser à des tiers les données transmises.

(M)

**Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois**

Selon l'Insee : « Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle

Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois. » Les DEFM ont été classifiés en plusieurs catégories, qui ont évolué avec le temps, afin de s'adapter aux différents cas de figure. Afin d'assurer une cohérence entre les catégories 1, 2, 3 jusqu'ici utilisées, ce sont les DEFM de catégorie A qui sont pris en considération, à savoir : « les demandeurs d'emploi, sans emploi <sup>(1)</sup>, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi. » Les valeurs de 2012 et 2013 n'ont pas affichées au niveau communal, car un problème dans la transmission des données l'a rendue inexploitable. Données commandées par Oise-la-Vallée à l'Insee qui réalise un traitement contre facturation.

<sup>(1)</sup> car il existe des personnes qui ont un emploi, mais qui sont considérées comme des demandeurs d'emploi

(N)

**Répartition des actifs résidents et emplois occupés par CSP**

Selon l'Insee : « La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles dite PCS a remplacé la CSP en 1982. Elle classe la population selon une synthèse de la profession (ou de l'ancienne profession), de la position hiérarchique et du statut (salarié ou non). Elle comporte trois niveaux d'agrégation emboîtés : les groupes socioprofessionnels (8 postes) ; les catégories socioprofessionnelles (24 et 42 postes) ; les professions (486 postes). Cette version (PCS-2003) est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003. Les premier et deuxième niveaux sont restés inchangés par rapport à la version en vigueur de 1982 à 2003. La rénovation de 2003 a donc porté uniquement sur le troisième niveau qui comprenait 455 postes dans la version 1982. Elle a permis de regrouper des professions dont la distinction était devenue obsolète, et d'en éclater d'autres afin de tenir compte de l'apparition de nouveaux métiers ou de nouvelles fonctions transversales aux différentes activités industrielles. »

Le **taux d'emploi d'une classe d'individus** est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population, mais concerne le plus souvent la population en âge de travailler (généralement définie, en comparaison internationale, comme les personnes âgées de 15 à 64 ans). Données disponibles dans les pages « base de données », onglet « recensement » du site internet [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

(O)

**Emploi total**

**Au sujet des données sur l'emploi** : les fiches d'identité font apparaître deux sources sur l'emploi : l'une renseigne l'emploi total, l'autre renseigne l'emploi salarié privé. L'emploi salarié est plus « réactif » aux phénomènes socio-économiques, dont les effets sont donc plus visibles qu'au sein de l'emploi total. La source de l'emploi salarié privé est intéressante pour suivre les fluctuations de l'emploi, toutefois, elle ne couvre pas certains champs de l'emploi total (l'emploi non salarié et l'emploi public, notamment, sont non couverts). Les fiches d'identité s'efforcent d'apporter un double repère : sur la masse d'emplois présents dans le territoire et sur leurs fluctuations au travers du suivi de l'emploi salarié privé.

**Emploi total :**

La base de données CLAP (Connaissance Locale de l'Appareil Productif) s'appuie sur le référentiel Sirene des établissements, qui est complété par les DADS (Déclarations Annuelles de Données Sociales) et des données provenant des URSSAFF pour le secteur privé, la fonction publique territoriale et hospitalière. Pour la fonction publique d'Etat, les fichiers proviennent du fichier de paie des agents. Cette multitude de sources a pour objectif de repérer les divergences entre les sources, sélectionner celle jugée la plus fiable, et détecter les trous de collecte dans les DADS. CLAP couvre ainsi un **champ très large** d'entreprises et d'établissements, mais elle ne prend pas en compte les **non-salariés, l'emploi intérimaire ni les emplois du secteur de la défense** (peu de territoires voient leurs emplois fortement impactés par la défense ; la BA de Creil est un cas particulier, avec environ 3000 emplois).



**Avertissement** : cette base de données ne doit pas être comparée à la base de données ACOSS sur les emplois privés car il y a des divergences entre les modes de calcul (emplois pris en compte, historisation, ...) surtout à de grandes échelles couplées avec un petit échantillon.

Données disponibles dans les pages « base de données », onglet « données locales » du site internet [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

(P)

**Emploi salarié privé**

Depuis 2012, et suite aux réformes nationales, c'est l'ACOSS (l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale) qui fournit cette base de données (et non plus l'UNEDIC). Dorénavant, ces données s'inscrivent dans un cycle plus ou moins quinquennal (2009-2014 à ce jour) avec un dénombrement des établissements employeurs et des effectifs salariés au 31 décembre de l'année n. Ces nouvelles données peuvent être révisées car elles font l'objet de retraitements statistiques. Mais elles bougent globalement peu au-delà d'un an de

recul. Comme pour toute donnée, plus on descend à un niveau désagrégé et plus on risque d'observer des mouvements importants dans les séries. Quelques limites : cette base statistique « n'historise » pas les changements administratifs. Ainsi, la dernière situation (notamment en termes de domiciliation et de code APE) est réaffectée à l'ensemble de l'historique. Autrement dit, une entreprise qui aurait déménagé en 2012 d'une commune X à une commune Y ne contribue qu'aux effectifs de la commune Y sur l'ensemble de l'historique. Ceci peut expliquer

des évolutions entre 2 fichiers de livraison. De plus, le changement d'organisme producteur de la donnée (Unedic, puis ACOSS) a également montré des écarts plus ou moins importants selon les territoires en termes d'effectifs.

**Avertissement** : cette base de données ne doit pas être comparée à la base de données CLAP sur les emplois totaux car il y a des divergences entre les modes de calcul (emplois pris en compte, historisation, ...) surtout à de grandes échelles couplées avec un petit échantillon. Données disponibles sur [www.acoss.fr](http://www.acoss.fr)







suite

**(Q) Etablissements nombre**

Mêmes sources et recommandations que le point (O).

Autre remarque : l'évolution des établissements a été influencée par l'apparition des « Auto-entrepreneurs » qui ont pu, selon les territoires, avoir une très forte influence sur l'augmentation des établissements. Données disponibles sur : [www.acoss.fr](http://www.acoss.fr)

**(R) Etablissements par tranche d'effectifs**

Mêmes sources et recommandations que le point (O).

Autre remarque : les établissements « sans salarié » correspondant à une profession libérale, un auto-entrepreneur, un commerçant sans salarié, ... ne sont pas pris en compte dans le calcul des établissements inférieurs à 20 salariés.

Données disponibles sur : [www.acoss.fr](http://www.acoss.fr)

**(S) Etablissements par secteur d'activité**

Mêmes sources et recommandations que le point (O).

Données disponibles sur : [www.acoss.fr](http://www.acoss.fr)

**(T) Evolution de la tache urbaine**

Oise-la-Vallée a réalisé un travail de repérage de la tache urbaine afin d'identifier et de localiser les zones « artificialisées » agglomérées sur un territoire

et déterminer une enveloppe urbaine continue. La tache urbaine obtenue est constituée de zones d'habitat, d'activité, d'équipement, de routes, de parcs, de rivières, d'espaces non bâtis, .... A partir de cette référence, Oise-la-Vallée, à l'occasion des travaux menés dans le cadre des SCoT, a repéré l'évolution de la tache urbaine entre 1947 et 2009 dans les territoires couverts par un SCoT réalisé par l'agence. Pour les autres territoires, Oise-la-Vallée ne dispose donc pas encore de cette connaissance (Senlis, Fleurines, la C de C du Canton d'Attichy, les autres EPCI de l'Oise et le reste du département de l'Oise). A défaut, se reporter aux données du Mode d'Occupation des Sols (MOS) du point (W) qui figurent sur la même fiche. Attention, les statistiques présentées ici ne peuvent être comparées avec les zones U des PLU.

Cette base de données a été réalisée par Oise-la-Vallée qui en est propriétaire. Les informations peuvent être transmises sur demande et après validation par Oise-la-Vallée.

**(V) Répartition des zonages AU des PLU**

L'ensemble des données présentées sont issues des POS ou des PLU approuvés au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2015.

Les surfaces des zones NA-AU sont calculées à partir de l'outil SIG ce qui peut expliquer des légères différences avec les surfaces inscrites dans les rapports de présentation des POS ou PLU. Attention : il se peut que les zones NA-AU soient en partie déjà consommées, ou bien qu'elles subissent des contraintes d'inconstructibilité ou encore qu'elles ne soient jamais construites par abandon d'un projet par exemple.

Seules les communes adhérentes à Oise-la-Vallée sont renseignées sur ces fiches, il arrive donc que les données à l'EPCI et à l'Oise ne soient pas disponibles.

Données disponibles sur : même principe que le point (U)

**(U) Répartition des zonages PLU**

L'ensemble des données présentées sont issues des POS ou des PLU approuvés au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2015. Les surfaces des zonages du graphique proviennent des tableaux récapitulatifs des rapports de présentation des PLU.

La répartition par destination dominante (habitat, activités...) se base sur les destinations inscrites dans les règlements de POS et PLU. Les surfaces ont été calculées par l'outil SIG.

Seules les communes adhérentes à Oise-la-Vallée sont disponibles sur ces fiches, il se peut donc que les données à l'EPCI et à l'Oise ne soient pas disponibles. Cette base de données a été réalisée conjointement par Oise-la-Vallée et le Parc Naturel Régional Oise-Pays de France en s'appuyant sur les documents d'urbanisme fournis par la DDT et les communes. Les informations peuvent être transmises sur demande et après validation par Oise-la-Vallée. Les territoires de l'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC) et de la C de C de la Basse Automne sont quant à eux gérés par le service SIG de l'ARC.

**(W) Mode d'Occupation des Sols (MOS)**

Les données présentées ici sont celles des modes d'occupation des sols réalisés par GéoPicardie (plate-forme de mutualisation et d'échange de l'information géographique en Picardie) et simplifiées en 9 classes d'occupation pour des raisons de lisibilité et de compréhension.

La constitution du MOS est basée sur de la photo-interprétation ; par conséquent, la lecture et l'interprétation des données à des échelles fines doivent être relativisées ; cela, bien que l'unité minimale de restitution du MOS soit inférieure à un hectare. L'évolution du MOS rend compte des différences de surfaces de même classification entre 2 dates de réalisation. Une correction intervenue lors de la constitution du dernier MOS est répercutée sur les MOS antérieures, ce qui permet de conserver une certaine cohérence historique.

Les classes d'occupation du sol ont été regroupées dans le dernier graphique (Evolution entre 1992 et 2010). Le regroupement est le suivant : urbain (classes 1,2 et 3), agricole (classe 6), naturel (classes 7 et 8), eau (classe 9) et autre (classes 4 et 5). Données disponibles sur : en libre consultation sur [www.geopicardie.fr](http://www.geopicardie.fr) et la donnée brute n'est accessible qu'aux partenaires de GéoPicardie dont Oise-la-Vallée fait partie.



